

Le document individuel de protection des majeurs Mode d'emploi

Le DIPM (document individuel de protection des majeurs) est obligatoire. Sa mise en œuvre dans les services de mandataires judiciaires à la protection des personnes majeures par les MJPM soulève des difficultés.

Les modalités d'utilisation du DIPM et son intérêt même interrogent. S'agit-il simplement d'un « papier » de plus ? D'ailleurs, quelle est sa valeur juridique ? En tout état de cause, il s'agit d'un document obligatoire. Mais au-delà de son caractère obligatoire, la question de sa finalité et de ses modalités d'utilisation doit trouver une réponse adaptée au processus de travail du service. Cette formation fait un lien entre DIPM et projet personnalisé. Elle propose une réflexion et un travail en associant apports et ateliers. Elle facilite l'identification des difficultés rencontrées, la mise en place ou la révision d'un DIPM et la mise en place d'une organisation pratique pertinente. Elle a vocation à :

- permettre de se conformer aux obligations (DIPM et avenant),
- simplifier le travail,
- rendre l'outil utile.

Objectifs pédagogiques

- Réfléchir aux finalités et intérêt du DIPM
- Utiliser le DIPM pour faciliter le travail avec la personne protégée et les partenaires
- Savoir intégrer le DIPM dans le process
- Etre en mesure de respecter les obligations légales et réglementaires du DIPM
- Enrichir la réflexion sur les pratiques professionnelles

Programme

I. Contexte

- Objectifs du législateur
- Liste des outils obligatoires (rappel)
- Place du DIPM parmi les outils obligatoires
- Valeur juridique
- Sanctions financières en cas d'absence de DIPM
- Contenu obligatoire du DIPM
- Place dans le processus d'accueil et de suivi de la personne protégée
- Enjeux et questionnement du travail en réseau

II. Objectifs et utilisations possibles

- Participation de la personne protégée et des partenaires
- Projet personnalisé
- Eléments utiles à intégrer dans un DIPM

Professionnels concernés

Tout professionnel intéressé

Pré-requis

Néant

Méthode

Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; auto-évaluation des acquis ; ateliers et/ou discussion



Intra* : 2 jours



Formateur-consultant



3 190 €*



Sur mesure :
nous contacter

Modules complémentaires

- Le projet personnalisé de protection du majeur
- Majeur protégé et droit de la santé
- Le projet de service / d'établissement
- Le règlement de fonctionnement
- Cadre juridique d'accompagnement des majeurs protégés

Information et inscription

Contactez-nous
Tél. : 02 97 80 30 40
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr

- Modalité d'élaboration en pratique quotidienne : qui fait quoi (mandataire, assistant...)
 - 7 points clés du DIPM
- ### III. Formalisation ou adaptation d'un DIPM
- Gestion de cas complexes mettant en jeu la sécurité d'une personne majeure protégée
 - Besoin d'accès aux soins, notamment psychiatriques
 - Logement dégradé, insalubre ou non décent
 - Protection de la personne et de ses biens

IV. Évaluation - bilan